

Gilbert PRADIGNAC
11, rue Denis Diderot
87170 ISLE

ISLE, le 27 avril 2021

A l'attention de Mme Paulette MICHEL
Commissaire Enquêteur

Objet : demande d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur les communes de Vitrac Saint Vincent et Cherves-Chatelars aux lieux-dits Le Breuil et Etamenat.

Madame le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre note des observations que m'inspire la lecture de la demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel d'argile à proximité du hameau du Breuil de la commune de Vitrac Saint Vincent.

Nous lisons :

Page 311: *«Les vibrations émises, transmises par l'air et par le sol, peuvent provoquer des désordres dans les bâtiments proches de l'exploitation. Le mode d'extraction par pelle mécanique, sans utilisation d'explosifs, limite le risque. Par ailleurs, l'argile transmet peu les vibrations sa vitesse sismique étant extrêmement lente. L'argile transmet peu les vibrations du sol. »*

Remarque : Quid des glissements de terrains toujours possibles à long terme et consécutifs à l'exploitation de la carrière ?

Sur la commune de Vitrac Saint Vincent, je suis propriétaire de terres agricoles au sous-sol argileux (terre labourable et prairie naturelle) qui connaissent depuis quelques années des glissements de terrains. Ces glissements répétitifs ont motivé mon intention de porter cette situation à votre connaissance.

Page 346 du volet sanitaire (pages 325 à 351): *«En mode de fonctionnement normal, par temps sec, la poussière sera soulevée par le vent et par le trafic des engins et camions de transport sur les voies de communications internes de la carrière. Afin de limiter le risque, les poussières seront rabattues à l'aide d'un tracteur équipé d'une tonne à eau disponible sur le site. »*

Remarque : La rose des vents aurait apporté des éléments d'appréciation et mis en évidence les populations concernées.

Il me semble que la demande d'autorisation d'exploiter doit être approfondie pour ce qui concerne la protection des bâtiments présents dans le hameau du Breuil.

Bien respectueusement.

Gilbert PRADIGNAC